

PETR du Segréen
Réunion du comité syndical
du mercredi 20 décembre 2023 à 20h30

PROCES-VERBAL

La présidence de la séance est assurée par Madame Patricia MAUSSION en sa qualité de Présidente.

La Présidente ouvre la séance et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

EPCI	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ABC	AILLERIE	Pierre			X	
CCVHA	BELLIER POTTIER	Marie-Françoise			X	
CCVHA	BONHOMET	Jacques	X			
CCVHA	BOURCIER	Michel		X		
ABC	BROSSIER	Daniel	X			
CCVHA	BRU	Jean-Pierre		X		
ABC	CHAUVEAU	Carine	X			
ABC	CHAUVIN	Bruno	X			
ABC	CHERE	Nicolas		X		Bruno CHAUVIN
CCVHA	CHEVROLLIER	Pascal		X		
ABC	COQUEREAU	Geneviève	X			
ABC	COUE	Françoise	X			
CCVHA	CRUBLEAU	Pascal	X			
CCVHA	DRIANCOURT	Marc-Antoine		X		Véronique LANGLAIS
CCVHA	ESNAULT	Joël		X		Etienne GLEMOT
ABC	ESNAULT	Pierrick	X			
CCVHA	FOUCHER	Juanita	X			
CCVHA	FOUCHEREAU	Marie-Ange	X			
ABC	GALON	Yannick	X			
ABC	GAUDIN	Hervé		X		
CCVHA	GLEMOT	Etienne	X			
ABC	GRIMAUD	Gilles	X			

CCVHA	GUICHARD	Virginie	X			
ABC	GUINEHEUX	Christophe	X			
ABC	HEULIN	Pierre-Marie	X			
CCVHA	LANGLAIS	Véronique	X			
CCVHA	LEZE	Maryline	X			
ABC	MARSAIS	Thérèse	X			
ABC	MAUSSION	Patricia	X			
CCVHA	MENARD	Dominique	X			
CCVHA	MUHAMMAD	Nooruddine		X		Pascal CRUBLEAU
CCVHA	PAGIS	Jean	X			
ABC	PENVEN	Daniel		X		
CCVHA	PETITEAU	Frédéric			X	
ABC	PROD'HOMME	Anny	X			
CCVHA	RIOU	Yamina		X		Dominique MENARD
ABC	ROBERT	Anaël		X		
ABC	ROUSSEZ	Olivier	X			
CCVHA	SANTENAC	Rachel		X		Maryline LEZE
ABC	SARAROLS	Isabelle		X		
Personnes invitées	HAMARD	Marie-Jo			X	
	LARDEUX	Jean-Louis	X			
	PLACET	Marcel	X			

PRESENTS (*quorum 21*) : **24 présents**

Nombre de votants : **30 votants**

Secrétaire de séance : **Pierrick ESNAULT**

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

- 15 novembre 2023

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- **Finances – Décision modificative n°1 pour le budget principal-Exercice 2023**

Le projet de délibération a été remis en séance aux membres du comité syndical.

- **Finances – Décision modificative n°1 pour le budget Office de Tourisme – Exercice 2023**

Le projet de délibération a été remis en séance aux membres du comité syndical.

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

Les sujets sont traités dans les questions diverses.

1. Planification territoriale – Présentation Patricia MAUSSION

a. Révision du SCoT – Point d'étape

Patricia MAUSSION, Présidente, expose que le PETR du Segréen, établissement public porteur du SCoT, a procédé à la réalisation d'un bilan (février-novembre 2022).

L'analyse des résultats et le bilan du SCoT, adoptés par délibération du comité syndical du 19 avril 2023, a conclu à la nécessité d'une révision du SCoT.

Elle devra actualiser le projet d'aménagement du territoire en lien avec les évolutions réglementaires (Loi Climat et Résilience et de leurs impacts, notamment le Zéro Artificialisation Nette...), la nouvelle configuration institutionnelle et en réponse aux dynamiques socio-démographiques actuelles et à venir du territoire.

Le PETR du Segréen propose d'avoir recours à :

- L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) pour accompagner la révision complète du SCoT. Cet accompagnement s'inscrit dans le partenariat existant entre l'agence et le PETR
- Un bureau d'études pour réaliser l'évaluation Environnementale
- Un cabinet d'avocats spécialisé en droit de l'urbanisme pour l'analyse juridique de la procédure

Une présentation de la méthode de travail et de l'organisation de la mission envisagées sont présentées.

Madame Virginie GUICHARD estime que les polarités sont sur-représentées dans le comité de suivi, par la présence des maires délégués et les maires des communes nouvelles.

Elle suggère d'ajouter un représentant par EPCI pour les communes qui sont hors polarités et hors communes nouvelles.

Monsieur Yannick GALON appuie la demande de Madame Virginie GUICHARD.

Pour faire suite à cette demande et sur proposition de Madame Patricia MAUSSION, le Comité syndical décide que 2 représentants des communes hors polarités et communes nouvelles seront ajoutés au comité de suivi. Il est précisé que les deux communautés de communes désigneront ces 2 représentants dans les meilleurs délais, la première étape de révision du SCoT débutant en janvier 2024.

Etienne GLEMOT ajoute que le calendrier étant très contraint, les décisions devront être prises avec les personnes présentes lors des comités, sans remise en cause possible par les absents.

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande si la prestation de l'AURA ne devrait pas être soumise aux marchés publics.

Madame la Présidente précise que la mission intègre le programme d'accompagnement du SCoT assuré par l'AURA depuis plusieurs années. L'évaluation environnementale et l'accompagnement juridique seront soumis à consultation.

Madame Françoise COUE indique qu'une évaluation du SCoT a déjà été réalisée par les services des trois collectivités. Aussi s'interroge-t-elle sur le contenu du diagnostic envisagé. Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'un diagnostic prospectif et non pas d'un état des lieux. Les indicateurs de l'observatoire du SCoT et des différentes études réalisées par les EPCI seront repris, mais ils restent insuffisants au regard des nouveaux enjeux de planification.

Madame Françoise COUE constate que les délais pour une approbation avant les prochaines élections municipales ne seront pas tenus, contrairement aux annonces qui avaient été faites.

Madame Marie-Ange FOUCHEREAU souhaite savoir si l'AURA ne détient pas les compétences juridiques.

Madame la Présidente indique qu'il s'agit d'une mission très spécialisée à laquelle l'AURA ne saura pas répondre.

Madame Françoise COUE estime que le coût de cette révision est élevé au regard des études réalisées pour les PLUI des EPCI et qu'il est dommageable de ne pas disposer d'un comparatif de différentes propositions d'accompagnement.

b. Avenant à la convention avec l'AURA

Madame la Présidente présente un projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle avec l'AURA pour les missions qui seront à réaliser en 2024.

Le montant de la participation du PETR au programme de travail pour l'année 2024 est de 70 000€.

Le projet d'avenant est joint à la convocation.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER l'avenant 2024 à la convention triennale 2022-2024 entre l'AURA et le PETR du Segréen.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical

POUR	25 voix	
CONTRE	0 voix	
ABSTENTION	5 voix	<i>(Daniel BROSSIER, Carine CHAUVEAU, Bruno CHAUVIN, Françoise COUE, Yannick GALON)</i>

Madame Françoise COUE s'exprime pour justifier son vote d'abstention. Si elle approuve le projet de révision, elle regrette la façon dont celle-ci a été pensée ainsi que la non mise en concurrence de l'AURA pour cette mission.

2. Finances – Admission en non-valeur pour l'Office de tourisme – Présentation Etienne GLEMOT

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose que le comptable public du SGC de Segré a fait parvenir au PETR du Segréen une demande d'admission en non-valeur pour des titres de recettes qu'il n'a pas pu recouvrer.

La liste ci-après concerne l'admission en non-valeur de titres pour un montant global de 15,00€, liste arrêtée à la date du 03/10/2023.

ANNEE	TITRE	MONTANT	OBJET
2020	45	15,00 €	Formation des pro du tourisme : RAPATOUT Catherine

Pour ces titres, le comptable évoque un reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ACCEPTER l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 15,00€**
- **DE DIRE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2023 et qu'elle sera imputée sur l'article 6541 (créances admises en non-valeur) du budget Office de tourisme.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical

POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

3. Ressources Humaines – Tableau des effectifs – Présentation Etienne GLEMOT

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité suite au recrutement pour le CLIC de l'Anjou bleu.

Il est proposé de créer l'emploi suivant au tableau des effectifs :

Emplois permanents à temps non-complet :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif (20/35è)

Le tableau des effectifs ainsi mis à jour est le suivant :

filière	cadre d'emploi	catégorie	grade	temps de travail	nombre d'emplois	effectif pourvu	service
administrative	Attaché territorial	A	attaché	TC	5	1	Administration générale
						1	CLIC
						1	Droit du Sol
						1	Office de tourisme
						1	Planification
	Rédacteur territorial	B	rédacteur	TC	2	1	Comptabilité - RH
						1	Droit du Sol
	Adjoint administratif territorial	C	adjoint administratif	TC	7	1	CLIC
						1	Communication/EMAB
						1	Droit du Sol
1						La Mine bleue	
3	Office de tourisme						
animation	adjoint territorial d'animation	C	adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	1	1	Office de tourisme
culturelle	professeur d'enseignement artistique	A	classe normale	TC	1	1	Ecole de musique
	assistant d'enseignement artistique	B	assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	TC	4	4	Ecole de musique
				19/20è	8	1	Ecole de musique
				18,5/20è		1	Ecole de musique
				16/20è		1	Ecole de musique
				14,75/20è		1	Ecole de musique
				11/20è		1	Ecole de musique
				9,67/20è		1	Ecole de musique
				6/20è		1	Ecole de musique
				3,5/20è		1	Ecole de musique
				assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe		TC	4
	16,58/20	9	1	Ecole de musique			
	13,5/20è		1	Ecole de musique			

			assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11/20è		1	Ecole de musique
				10/20è		2	Ecole de musique
				8,5/20è		2	Ecole de musique
				2,7/20è		1	Ecole de musique
				1/20è		1	Ecole de musique
Médico-sociale	assistant socio- éducatif	A	assistant socio- éducatif	TC	1	1	CLIC
				20 /35è	1	1	CLIC
	ergothérapeute	A	ergothérapeute	TC	1	1	CLIC
Technique	technicien territorial	B	technicien principal 2ème classe	TC	1	1	Droit du Sol
			technicien	TC	1	1	La Mine bleue

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs mis à jour au 01/01/2024
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget du PETR.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Comité syndical

POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

4. ADS – Mise en place d'une Lettre Recommandée Electronique (LRE) – Présentation Gilles GRIMAUD

Monsieur Gilles GRIMAUD, Vice-président, expose que dans le cadre de la dématérialisation des documents d'urbanisme, les communes ont la possibilité de mettre en place la lettre recommandée électronique (LRE) en complément des outils déjà existants.

Cette nouvelle fonctionnalité présente plusieurs avantages pour les communes :

- Envoi de la lettre recommandée électronique directement depuis le logiciel
- Réception/lecture des accusés de réception directement dans le dossier (pas de liasses RAR à classer)
- Lien avec le service ADS du PETR puisque consultable sur le logiciel NEXT'ADS
- Rapidité de communication de la LRE car notification le jour même (première présentation), contre 3 à 4 jours pour un LRAR papier
- Economie d'affranchissement annuel compte tenu du prix d'une LRE (3,49€ quel que soit le poids envoyé, pour un coût papier moyen de 6,15€)

La fonctionnalité LRE peut-être ajoutée au logiciel Next'ADS via l'intégration d'un plugin.

Le coût estimé est de :

- Investissement : 1 500 € HT
- Fonctionnement : 300 € HT

Monsieur Pascal CRUBLEAU s'interroge sur la période de retour sur investissement de ce nouveau service.

Monsieur Gilles GRIMAUD indique que cela dépendra de l'activité de chaque commune.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la mise en place d'une Lettre Recommandée Electronique (LRE)**
- **D'AUTORISER l'installation des outils nécessaires à cette mise en oeuvre,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

5. PAT – Point d'avancement et perspectives – Présentation Christophe GUINEHEUX

Monsieur Christophe GUINEHEUX, Vice-président, présente les avancées du Projet Alimentaire Territorial et les projets à venir.

6. Compte rendu des décisions de la Présidente – Présentation Patricia MAUSSION

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation donnée par le Comité syndical :

N°	Date	Objet
23 – 72	15/11/2023	Ecole de musique – Mise à disposition de matériel à la CCVHA du 20 au 25 novembre 2023
23 – 73	21/11/2023	Recrutement pour le CLIC de l'Anjou bleu : Mme Mélina BARTEAU du 04/12/2023 au 03/12/2024
23 – 74	28/11/2023	CLIC de l'Anjou bleu : Convention PMSMP pour Mme Jocelyne MARTIN du 04 au 15/12/2023
23 – 75	04/12/2023	Ecole de musique – Convention avec Ombree d'Anjou pour la mise en place d'IMS sur son territoire
23 – 76	04/12/2023	Ecole de musique – Convention avec Ombree d'Anjou pour la mise en place d'ateliers cuivres sur son territoire
23 – 77	04/12/2023	Ecole de musique – Mise à disposition de matériel à la CCVHA pour la journée du 8 décembre 2023
23 – 78	06/12/2023	Office de tourisme : Convention de partenariat avec Anjou tourisme pour le Salon Destinations Nature 2024
23 – 79	08/12/2023	Renouvellement du contrat d'assurance statutaire des agents du PETR du Segréen
23 – 80	08/12/2023	Renouvellement du contrat de M. Laurent MORIN, responsable du Pôle gérontologique

7. Questions diverses

a. Finances – Décision modificative n°1 pour le budget principal-Exercice 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente la modification suivante pour le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Article	Service	Fonction	Libellé	Montant
64131	MINE	633	Personnel non titulaire – Rémunérations	+ 8 000,00 €
64138	MINE	633	Personnel non titulaire – Primes et autres indemnités	+ 6 000,00 €
6451	MINE	633	Cotisations à l'URSSAF	+ 6 000,00 €
TOTAL				20 000,00 €

RECETTES

Article	Service	Fonction	Libellé	Montant
70841	MINE	633	Mise à dispo personnel facturé aux budgets annexes	+ 20 000,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** la **Décision Modificative n°1 pour le budget principal**
- **DE DECIDER** de voter les crédits suivants sur le BP 2023
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

b. Finances – Décision modificative n°1 pour le budget Office de Tourisme – Exercice 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente la modification suivante pour le budget Office de tourisme :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Article	Service	Fonction	Libellé	Montant
6541	OT	633	Créances admises en non-valeur	+ 15,00 €
673	OT	633	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 15,00 €
TOTAL				0,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 pour le budget Office de tourisme**
- **DE DECIDER de voter les crédits suivants sur le BP 2023 pour l'admission en non-valeur**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

c. CODEV – Election du nouveau Président

Après 6 ans de présidence au sein du Conseil de Développement, Monsieur Jean-Louis LARDEUX laisse sa place. Il présente son successeur Monsieur Marcel PLACET, élu le 13 décembre dernier.

Monsieur Marcel PLACET, agriculteur retraité et représentant de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, donne la nouvelle composition du bureau du CODEV voté à l'unanimité pour 3 ans :

- Vice-président : Jean-Louis LARDEUX (ABC)
- Trésorier : Bernard GAZON (ABC)
- Secrétaire : Clémentine CHAUVEAU (CCVHA)
- Membre : Jean-Yves CAUCHON (CCVHA)
- Membre : Patrick EDELIN (ABC)
- Membre : Nicole GESLIN (ABC)
- Membre : Jean-Marc LEZE (CCVHA)

d. Mine bleue-Premier bilan de saison

Madame la Présidente demande à Madame Bénédicte FLAMAND les premiers éléments de bilan de la saison 2023 à la Mine bleue.

Celle-ci indique que l'année 2024 a connu une fréquentation record avec près de 46 000 visiteurs. Les chiffres définitifs seront communiqués en début d'année 2024, un dernier groupe étant attendu le 22 décembre.

Madame la Présidente félicite la directrice et son équipe pour le travail accompli.

e. Modification des dates des comités syndicaux de juillet et novembre

Le comité syndical prévu le 17 juillet 2024 est avancé au 10 juillet 2024.

Le comité syndical prévu le 20 novembre 2024 est avancé au 13 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Pierrick ESNAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierrick Esnault', with a large, sweeping horizontal stroke above the text.